



Gestionnaire de Championnat : Carole BEHEREBORDE

carole.behereborde@liguebsc-idf.fr

Le présent règlement a pour objet de compléter les Règlements Généraux des Épreuves Sportives Softball (RGES) et les règles officielles de jeu publiées par la Fédération, en vigueur à la date de la rencontre concernée. Les clubs sont réputés connaître ces règlements.

Objectifs

Le Championnats Softball Fastpitch Féminin permet aux équipes de catégorie 18U et plus des clubs affiliés ou rattachés à la Ligue IDF baseball, softball et cricket, de s'affronter sous forme de championnat pour :

- Participer au développement de la pratique du softball en Île-de-France ;
- Déterminer l'équipe championne d'Île-de-France Softball Fastpitch Féminin.

Conditions de participation

- Être à jour de son inscription de ses obligations financières auprès de la Ligue
- Fournir la liste des managers, arbitres et scoreurs qui officieront durant la saison sportive dans le cadre de cette compétition. Cette liste doit être communiquée avant le début de championnat et une semaine avant la journée de match en cas d'évolution de la liste initiale.

Encadrement

Chaque équipe devra disposer d'au moins un manager diplômé d'État ou fédéral et licencié de la fédération française.

Arbitrage des rencontres

L'équipe responsable de l'accueil de la journée de match doit fournir au moins 1 arbitre éligible par rencontre.

Les arbitres reconnus éligibles sont les arbitres de niveau AF2S minimum OU AF1 ayant obligatoirement participé à l'une des clinics d'arbitrage départemental 2024.

L'arbitre de plaque doit vérifier l'attestation collective de licence (iRoster) 15 min avant le match en présence des coaches des deux équipes

Scorage des rencontres

L'équipe responsable de l'accueil de la journée de match doit fournir 1 scoreur éligible par rencontre.

Les scoreurs reconnus éligibles par la CRSS sont les scoreurs actifs en 2024.

Pour la Finale, les arbitres seront désignés par la Commission régionale arbitrage et le scoreur par la Commission régionale scorage et statistiques.

Attention cet officiel ne figurera à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.

Documents de matchs

- Le club recevant fournit la feuille de match officielle et originale,
- Les deux équipes remettent leur Roster iClub de moins de 72h avec photos lisibles.

Terrain

Le terrain de jeu doit être conforme aux recommandations des RGES. Des dérogations seront possibles pour les terrains existants lorsqu'elles ne concernent pas la sécurité ou le respect de la réglementation étatique d'accueil du public. Le terrain doit être tracé, au minimum les boîtes de frappes, les lignes de foul-ball de 1ère et de 3ème base et, si possible, le couloir de 1ère base, pour au moins le 1er match de la journée. Le responsable du traçage du terrain du club recevant doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, 10 minutes avant le début de chaque rencontre.

Pour la saison régulière, toutes les équipes doivent mettre à disposition un terrain.

- Profondeur de champ (marbre/clôture) : 67 mètres
- Distance de la plaque du lanceur : 13,11 mètres
- Distance entre les bases : 18,29 mètres
- Back-stop : entre 7 et 9 mètres
- Double base en 1ère base.

Rencontres sportives

La saison régulière se déroule selon une formule de double round robin en programme double.

La finale se déroule sur une rencontre entre le 1er et le 2ème de la phase de Play-off. Les balles sont à la charge de l'équipe responsable de l'accueil de la journée de match. Le club accueillant les rencontres doit :

- Fixer l'heure et le lieu des matchs et en informer l'équipe visiteuse ainsi que la commission au plus tard le lundi précédant les rencontres ;
- En cas de changement d'heure des matchs, en informer l'équipe visiteuse à minima le mercredi précédant la rencontre ;

Lors d'une inter manche, il sera demandé à l'équipe en défense d'aller sur le terrain en courant et de prévoir une personne par équipe pour les lancers d'échauffement. Au-delà de 2 min, l'arbitre demande au frappeur de se mettre en place et appelle « Play Ball »

Les iRoster issus du logiciel fédéral devront être imprimés depuis moins de 3 jours (entre le jeudi et le dimanche de la rencontre) et datés et signés par l'arbitre officiant. En cas de non-présentation du iRoster ou de la présence de joueuses non identifiées sur le iRoster, l'arbitre ne devra pas autoriser l'inscription de ces joueuses sur les feuilles de match ni la présence sur le terrain.

Durée des matchs

Pas de limite de temps.

La « mercy rule » est applicable dans les conditions définies dans les R.G.E.S. Egalité : tie break

Communication des résultats

Les rosters, line-up, feuilles de match et feuilles de score doivent être les documents fédéraux officiels.

Les résultats des matchs seront communiqués au gestionnaire par les 2 clubs le jour même des matchs par mail.

La feuille de match, les feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence sont à scanner au format PDF

et à transmettre dès le soir de la rencontre via l'outil web de dépôt des documents (<https://idf.upload.ffbs.fr/>), en choisissant Softball.

La Commission Régionale Sportive Softball peut pour vérification dans les cas opportuns, demander au club recevant la communication par courrier recommandé avec accusé de réception des originaux de la feuille de match, des feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence. Ces documents doivent alors être transmis dans un délai de 8 jours.

Dérogation au calendrier et report de match

En cas d'application des R.G.E.S. (impossibilité de jouer une rencontre pour une cause autre que celle incombant à l'un des compétiteurs), sauf accord des deux équipes pour une autre date, la nouvelle date de déroulement de la rencontre est automatiquement fixée à la première date de réserve disponible pour les deux équipes.

Si les conditions météorologiques doivent entraîner un rain-out ou l'arrêt du match parce que le terrain est impraticable, il faut obligatoirement faire une feuille de match signée par les 2 coachs et les officiels puis les transmettre par email (voir communication des résultats) L'équipe qui demande un report doit en informer le gestionnaire ainsi que le coach adverse au plus tard le lundi avant 21H par email pour la rencontre du dimanche suivant.

La demande doit être accompagnée d'une date prévisionnelle pour jouer le(s) match(s) reporté(s). La demande doit être traduite par le formulaire prévu à cet effet et signée par les deux équipes. Un certain nombre de motifs « irrecevables » entraîneront systématiquement un forfait. (Par exemple : Équipe non prête, effectif insuffisant, coach absent, nombre de véhicules insuffisants, équipe en tournoi extérieur et les instances [FFBS, ligue, gestionnaire] non informées, etc. ...). Cette liste n'est pas limitative et peut être complétée par la Commission Sportive en cours de saison. Une validation écrite par mail sera apportée par le gestionnaire du championnat pour entériner le report.

Dérogation de présence des joueurs national

Par dérogation au R.G.E.S, 3 joueurs de D2 sont autorisés.

Finale et titre

Par dérogation au RGES, un joueur est qualifié pour les finales s'il a joué 1/3 des rencontres de la saison régulière (arrondi par défaut), à l'exception des joueurs de la catégorie U21 (tous joueu.rs (.ses) des catégories U21 et 18U éligibles à participer au championnat 19+)

La Commission sportive définit le classement et décerne le titre de champion au vu des feuilles de matchs et des feuilles de scores transmises par les clubs. Sanctions

Pénalités

Les pénalités sportives et financières sont votées par le comité directeur de la ligue et s'appliquent en lieu et place de celles prévues aux R.G.E.S. (voir annexe sur site de la ligue : liguebsc-idf.fr)